

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



Comme chaque année pour le 11 Novembre, nous avons le devoir de commémorer l'anniversaire de l'Armistice signé en 1918 mettant fin au conflit qui avait duré 4 ans et qui avait opposé de nombreuses nations laissant un lourd bilan en France de 1 400 000 morts et laissant notre Pays exsangue : la 1ère Guerre Mondiale. Souvenons nous que ces hommes et ces femmes ont sacrifié leur vie pour un idéal de Paix et de Liberté.

Désormais, cet anniversaire sera aussi pour nous tous, la manière d'honorer les combattants des Opérations Extérieures qui œuvrent à notre époque et dont l'engagement a malheureusement parfois un coût : celui du sang rappelant ainsi le rôle plus que jamais important de l'Organisation des Nations Unies qui œuvre pour que le Monde puisse enfin un jour évoluer en paix.

Les contraintes dues au Covid 19 ne permettront pas aux Cérellois de se rassembler autour du monument aux morts car seule, une cérémonie « restreinte » aura lieu afin d'honorer les combattants de la commune morts pour la France. Celle-ci sera réservée en priorité au Maire et aux titulaires de la Carte d'Anciens Combattants pour un maximum au total de 6 personnes.

Merci à ceux qui, par la pensée, honoreront ces vaillants combattants, ces « poilus », comme on les surnommait sans lesquels la France ne serait pas ce pays de liberté que nous apprécions tant et n'oublions jamais que les restrictions qui nous sont imposées actuellement nous montrent ce que notre vie aurait pu être depuis des décennies (...) sans leur sacrifice.

G.GROUX

Vous pouvez, cependant, lors d'une de vos sorties autorisées, déposer un petit drapeau, une bougie, une fleur, le 11 novembre au monument aux morts rue du maréchal Reille.

RENCONTRES CERELLOISES DU 10 OCTOBRE 2020



1er lotissement près du stade chemin de Beaumont rue des commaillères. 5 pers.

En attente de la mise en place de l'éclairage public et la sécurisation de la voirie.

Puits de la Filonnière. 5 pers.

Aménagement de la place. Puits à dégager et déplacer les boîtes aux lettres.

Discussion au sujet du futur lotissement.

Devant l'école. 0 pers.

PROCHAINES RENCONTRES :

en raison d'une pandémie indépendante de notre volonté, nos rencontres sont momentanément suspendues.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

comité animation Cerelles (CAC)

Le comité avait prévu de convoquer son AG le v.13/11/2020. Mais voilà, nous sommes de nouveau confinés. Comme cette mesure n'a pas de terme prévisible, nous reportons cette réunion à une date ultérieure.

Cette réunion habituellement ouverte à tous les Cerellois sera limitée aux seuls membres actuels ainsi qu'aux volontaires désirant intégrer l'association. Pour ces derniers, il est impératif de contacter le président du CAC pour se faire connaître.

M. Le Gall 06.65.03.96.85

Infos sur le blog <https://comiteanimationcerelles.blog4ever.com/> et sur la page Facebook du comité.

LE P'TIT SAINT PIERRE

L'épicerie et son rayon boulangerie, Mondial Relay seront ouverts :

du lundi au vendredi
de 8h à 12h30
le samedi
de 8h30 à 12h30

Des pizzas et des plats seront proposés à emporter.
Appelez au 02 47 72 14 07

Allez sur la page facebook le P'tit Saint Pierre, accessible à tous.

L'ÉGLISE

L'église de Cerelles est ouverte les mardis et vendredis de 14h à 17h.

la Mairie Pratique

Tél : 02 47 55 10 89

Fax : 02 47 55 23 40

secretariat@mairie-cerelles.fr

www.mairie-cerelles.fr

Accueil & Poste

Lundi et vendredi

9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Mercredi

9h00 - 12h00 / 14h - 17h

et samedi 9h00 - 12h00

Permanence d'un élu

tous les samedis 10h - 12h

Bulletin municipal Cerelles n° 60

Responsables de la publication :
Guy Poulle et

Marie-Christine de Saint Salvy
Membres de la commission de

la communication :

M-C de Saint Salvy, C. Grosbois,
M. Rolshausen, T. Baude.

Conception et réalisation :

M-C de Saint Salvy - Félicité Boutrolle

Impression : Mairie de Cerelles

le cerellois

59ième bulletin municipal - novembre 2020

**Conseil
Municipal**

JEUDI 10 DÉCEMBRE
18H30



L'hommage à Samuel Paty s'est déroulé lundi à 11 H dans la cour de l'école : lecture de la lettre de Jean Jaurès par Mme CHAHINIAN-GABORIT suivie d'une minute de silence, en présence de Guy Poulle Maire de la commune, des adjoints, du conseiller pédagogique du secteur, de Mme Grandjean enseignante, de Babeth et Séverine la cantinière.

VIGIPIRATE :
Alerte attentat renforcé.

Le stationnement devant les écoles de Cerelles est interdit à tout véhicule.



Nous vous invitons tous à être vigilants.

QUELQUES BONNES PRATIQUES ANTI-COVID :

Port du masque, lavage des mains fréquent au savon ou au gel hydroalcoolique, aération des logements, des voitures, désinfection régulière des points contacts (interrupteurs, poignées de porte, de réfrigérateur, ...), utiliser des mouchoirs à usage unique.

NOUVEAU !!! 3 FAÇONS D'OBTENIR VOTRE CERELLOIS

SUR PANNEAUPOCKET

L'application pratique, gratuite, rapide pour informer tous les Cerellois. Déjà 215 Cerellois connectés.

PAR DISTRIBUTION LIBRE

Au point poste de la mairie ainsi qu'au magasin du P'tit Saint-Pierre. Bonne lecture !

SUR LE SITE INTERNET www.mairie-cerelles.fr

Vous trouverez toutes les informations municipales sur le site de votre Mairie. Conseil municipal, Cerellois à télécharger, infos actualités etc...



VOTRE BIBLIOTHÈQUE EN DRIVE !



Un service de prêts de livres sous forme de drive est opérationnel ! Les horaires de retour et retraits de vos réservations sont les suivants : Lundi, Mercredi, Vendredi de 16h à 18h, Samedi de 10h à 12h

Catalogue en ligne :
<https://cerelles.bibli.fr/>

Pour nous contacter :
biblio@mairie-cerelles.fr ou
josette.courtigne@orange.fr
09 72 57 15 58 ou 06 44 38 77 21

INSTALLATION

Une déclaration préalable pour l'implantation d'un pylone de 42 m, support de 3 antennes relais pour les opérateurs de téléphonie mobile Free et Orange à la Tonnellerie (route de Beaumont) a été déposée à la mairie. Pour plus de renseignement, la note d'information est en mairie.

MASQUES

Nouvel arrivage de masques en tissu lavable mis à la disposition des Cerellois à l'accueil de la mairie.

Les masques sont obligatoires à partir de 6 ans à l'école, et à partir de 11 ans dehors sur le territoire de la métropole de Tours. A Cerelles dans les lieux publics : mairie, poste, cimetière et au P'tit Saint Pierre.

ARRÊTÉ DE CATAS- TROPHE NATURELLE.

Cerelles n'a pas été retenue comme commune en état de catastrophe naturelle en 2019.

Nous invitons tous les propriétaires sinistrés à se manifester à la mairie avant le 31 décembre 2020 pour renouveler cette demande de reconnaissance pour l'année 2020.

TRAVAUX

à partir du 23 novembre, la rue du Maréchal Reille sera en **travaux** pour l'aménagement des trottoirs. Prévoyez une circulation moins fluide de La Croix jusqu'au carrefour de l'école primaire.



La Communauté de Communes a le plaisir de vous informer que, dorénavant, tous les habitants des 19 communes du territoire peuvent demander l'obtention d'un composteur gratuit !

Dans un premier temps, les habitants intéressés et non équipés pourront faire une pré réservation pour un composteur de 340 l ou 800 l via une adresse mail dédiée : compostage@gatine-racan.fr.

Dans un second temps et en fonction des demandes, une campagne de distribution agrémentée d'informations sur les bons gestes à adopter sera organisée.



CIMETIÈRE

Nous profitons de cette période de la Toussaint et de votre visite dans notre cimetière pour vous alerter sur l'état de certaines tombes.

La municipalité lancera bientôt une procédure qui a pour but la reprise par la mairie de ces concessions en état d'abandon. Si vous détenez des informations sur les défunts ou leur famille, merci de bien vouloir en informer le secrétariat de la mairie au 02 47 55 10 89 ou mieux, de demander aux familles concernées de prendre contact avec la mairie.

Nous vous remercions de votre aide.

Si les allées et les tombes des morts pour la France sont entretenues par la mairie, les autres tombes sont du ressort des familles. La mairie ne peut intervenir.

NUMÉROTATION DES RUES

Pour répondre à certaines interrogations, le fléchage des rues et des lotissements se fait à partir du centre bourg, ce qui explique l'orientation des panneaux.

La numérotation part également du centre bourg vers les extérieurs. Hors agglomération, nous avons une numérotation métrique.

Cette numérotation facilite l'arrivée rapide des secours, le travail des postiers et des livreurs, ainsi que tout autre service à domicile, d'où l'importance de bien numéroter votre habitation et de rappeler votre numéro sur votre boîte aux lettres surtout si celle-ci n'est pas devant votre habitation. Elle permettra aussi le raccordement à la fibre.

BOÎTE AUX LETTRES DU PÈRE NOËL

Courons de la plus belle enveloppe pour le Père Noël.



Dépôt de l'enveloppe dans la boîte devant la mairie du mardi 2 décembre au lundi 14 décembre.

Exposition des enveloppes derrière les fenêtres de la bibliothèque.

Vote le Mercredi 16 décembre.

A l'arrière de l'enveloppe, bien noter le nom, le prénom et l'adresse de l'enfant de façon lisible.

Le gagnant recevra une sortie au cinéma pour 4 personnes.

LA MAISON DE SERVICE AU PUBLIC DEVIENT LA MAISON FRANCE SERVICE dès le 24 novembre 2020.

Pour toute démarche par internet, un service à votre disposition à la Poste de Neuillé-Pont-Pierre.

Carte grise, carte d'identité, impôts, ameli, pôle emploi, ... pour vous aider à préparer vos dossiers contacter Mme DIAN Sonia au 06 87 07 62 08 jusqu'au 24 novembre pour prendre rendez-vous, puis dès le 24 novembre ligne fixe au 02 47 24 54 14.